

snalc



Le projet du SNALC pour le collège

Vers un collège modulaire



Édition novembre 2023 - snalc.fr

Vers un collège modulaire

Le projet du SNALC pour le collège



Par Jean-Rémi GIRARD
président du SNALC
jr.girard@snalc.fr



Avec la contribution de **Sébastien VIEILLE**
secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie
s.vieille@snalc.fr

Crédit photo couverture © iStock - Sneksy

Cet ouvrage est en téléchargement sur le site du SNALC : <https://snalc.fr/college-modulaire>
Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur

PRÉAMBULE

L'idée d'un collège modulaire n'est pas nouvelle pour le SNALC. En avril 2013, notre secrétaire national chargé de la pédagogie, Jean-Rémi GIRARD – aujourd'hui, président du SNALC – construisait ce projet dont l'ambition était double : d'une part mieux gérer l'hétérogénéité qui était depuis longtemps l'un des écueils du collège, d'autre part renforcer la maîtrise des élèves dans des disciplines qui conditionnent lourdement la réussite scolaire, le français et les mathématiques – que l'on ne nommait pas encore fondamentaux.

À cette époque, le ministère avait fait un choix différent pour sa réforme du collège qui allait se concrétiser en 2016, avec les résultats que l'on connaît aujourd'hui.

L'enquête¹ sur « l'exigence des savoirs », que le SNALC a menée en novembre 2023, montre que l'hétérogénéité n'a jamais été aussi prégnante dans les classes, créant un climat difficile à gérer. Les résultats des élèves dans les enquêtes nationales et internationales montrent que notre institution ne parvient pas à faire progresser près d'un quart de nos élèves.

Pour le SNALC, cette situation n'est pas acceptable. D'aucuns diront que proposer des réformes n'est pas le travail d'un

syndicat, mais nous ne saurions nous contenter de demander « plus de moyens » sans proposer des changements profonds et nécessaires. Bien sûr, la diminution des effectifs, la revalorisation des professeurs pour rendre notre métier plus attractif ou tout simplement parce que notre profession la mérite compte tenu de son niveau d'études et de son degré d'implication, sont des revendications du SNALC et des conditions sine qua non pour un meilleur système scolaire. Mais si l'on ne change pas de logiciel, les mêmes erreurs se reproduiront.

Le SNALC propose donc des changements de programmes, une meilleure formation et un projet de collège modulaire mis à jour. Imaginé par le SNALC, ce projet de collège permettrait à chacun d'avancer à son rythme, sans enfermer quiconque dans une orientation déterministe et surtout en évitant de laisser des élèves sur le bord du chemin, dans des classes trop chargées et trop hétérogènes. Et si pour une fois dans l'Éducation nationale, réforme rimait avec progrès ?

Sébastien Vieille, secrétaire national du
SNALC chargé de la pédagogie
19 novembre 2023

1. <https://snalc.fr/exigence-des-savoirs-la-contre-enquete-du-snalc/>

SOMMAIRE

VERS UN COLLÈGE MODULAIRE

PREMIÈRE PARTIE

PAGE 5

DIAGNOSTIC

I. EN AMONT DU COLLÈGE	PAGE 5
1) Des évolutions positives récentes	PAGE 5
2) Des fondations à consolider	PAGE 5
3) Devoirs à la maison et redoublement, questions taboues ?	PAGE 6
II. AU CŒUR DU RÉACTEUR	PAGE 6
1) Des difficultés dans la maîtrise des fondamentaux	PAGE 7
2) Hétérogénéité et gestion de classe	PAGE 8
3) Focus sur les conditions de travail des enseignants	PAGE 9

DEUXIÈME PARTIE

PAGE 10

LES PROPOSITIONS DU SNALC

I. STRUCTURE GÉNÉRALE	PAGE 10
1) La sixième pour tous	PAGE 10
2) Les classes modulaires	PAGE 11
2.1. Groupe fondamental et groupe d'approfondissement	PAGE 11
2.2. Le tronc commun	PAGE 12
2.3. L'enseignement modulaire	PAGE 12
II. REDOUBLEMENT, PASSERELLES ET ORIENTATION	PAGE 13
1) Le collège modulaire, alternative au redoublement	PAGE 13
2) Le conseil de classe : une instance décisive	PAGE 14
3) Passer d'une orientation subie à une orientation choisie	PAGE 15

ANNEXE

PAGE 18

EXEMPLE D'ORGANISATION DANS UN COLLÈGE MOYEN

PREMIÈRE PARTIE

DIAGNOSTIC

I. EN AMONT DU COLLÈGE

Les difficultés rencontrées par les élèves au collège ont clairement à voir avec des lacunes en amont. Comme le rappelait déjà notre institution en 2006, le collège accueille « une proportion importante et quasiment constante d'élèves qui, à l'entrée en collège, ne maîtrisent pas les bases indis-

pensables à la poursuite d'études »². Le constat est plus nuancé quant à savoir si le collège aggrave les inégalités dont il hérite, ou s'il ne fait que les transmettre à l'étape suivante. Il est en revanche acquis qu'il ne parvient pas à les résorber.

1. Des évolutions positives récentes

L'Éducation nationale a, somme toute, dressé le même constat que le SNALC. Et des efforts ont été portés sur le premier degré.

Les moyens déployés en éducation prioritaire pour le dédoublement des classes en grande section, CP et CE1 ainsi que l'objectif de limiter les classes à 24 hors éducation prioritaire ont permis de réduire les effectifs par classe (E/C). Les conditions de travail des professeurs et d'apprentissage des élèves en ont été significativement améliorées.

Le SNALC a salué ces progrès et attiré néanmoins l'attention sur un point de vigilance : les efforts consentis ne doivent pas conduire à alourdir les effectifs des autres niveaux de classes.

Autre évolution positive de ces dernières années: la définition de repères annuels dans les programmes. Premiers jalons certes encore perfectibles vers des programmes clairs, ils constituent des points d'appui et de référence appréciés des professeurs pour faire progresser leurs élèves.

2. Des fondations à consolider

En revanche, beaucoup de chemin reste à parcourir pour que les élèves disposent d'un bagage de connaissances suffisant à l'entrée en sixième. Deux pistes doivent être explorées :

- Clamer un retour aux fondamentaux tout en ajoutant sans cesse des priorités (activité physique, plan science,

éducation au développement durable...) est incohérent. Énoncer cette évidence ne revient pas, pour le SNALC, à réduire le primaire à l'enseignement du français et des mathématiques, mais à affirmer que c'est sur ces deux piliers qu'il faut appuyer tout le reste. Pour que l'École offre le

meilleur bagage culturel, elle doit donc impérativement exclure l'empilement de priorités hétéroclites.

- Dans un deuxième temps, nous demandons donc des programmes clairs et annuels dans chaque discipline enseignée. De tels repères sont indispensables en français et en mathématiques et doivent inclure :
 - Pour le français, des objectifs annuels en lecture, compréhension, écriture, et grammaire / syntaxe ;
 - Pour les mathématiques, des objectifs annuels en numération, calcul mental, opérations de plus en plus complexes et résolutions de problèmes.
- Dans le cadre de ces programmes bien définis, il convient de laisser les personnels dûment formés exercer leur liberté pédagogique afin qu'ils puissent s'adapter aux besoins, aux acquis et aux appétences de leurs élèves. Cela signifie :
 - Mettre en place et dégager du temps pour des formations non modélisantes et non infantilisantes comme peuvent l'être les constellations, par exemple ;
 - Recueillir les besoins en formation notamment en français et mathématiques car la polyvalence des professeurs des écoles et la diversité de leurs parcours universitaires peut nécessiter des recyclages ou des approfondissements;
 - Dégager du temps d'enseignement. Beaucoup d'heures ont été perdues au fil des années. Aujourd'hui, des dispositifs viennent rogner les temps d'enseignement sans avoir une utilité réelle ni pour le professeur, ni pour sa classe. C'est le cas des évaluations nationales sur lesquelles nous reviendrons plus tard.

3. Devoirs à la maison et redoublement, questions taboues ?

Enfin, deux réflexions doivent être menées sans dogmatisme afin d'assurer que les élèves ont le bagage nécessaire et les habitudes idoines :

Les devoirs à la maison pour lesquels le SNALC recommande une mise en place raisonnée et progressive, car leur absence totale est de nature à creuser les inégalités entre les élèves ;

Le redoublement qui n'est peut-être pas la panacée, mais qui, en l'absence de solutions alternatives, pourrait éviter d'envoyer au collège des élèves incapables d'y

suivre les enseignements.

Toutes les mesures proposées et les réflexions envisagées concourent à un seul objectif : réduire les inégalités entre les élèves et l'hétérogénéité des acquis des élèves entrant en sixième.

Sur les bases plus solides ainsi fondées, comment le collège pourrait-il faire progresser tous les élèves de manière beaucoup plus convaincante - et la barre n'est malheureusement pas très haute - qu'il ne le fait actuellement ?

II. AU CŒUR DU RÉACTEUR

Depuis 2013, la société a évolué, l'Éducation nationale a connu des changements majeurs et le SNALC a étoffé ses réflexions sur le système éducatif et sur le

collège en particulier. Ainsi, si les constats établis par le SNALC dans son projet originel restent d'actualité, il convient de les adapter au contexte de 2023.

1. Des difficultés dans la maîtrise des fondamentaux

Très tôt, le SNALC a identifié le problème d'une maîtrise insuffisantes des savoirs en français, mathématiques, langues vivantes, en 6^e. Or, les difficultés rencontrées dans ces disciplines se répercutent sur l'ensemble de la scolarité. C'est en cela qu'elles peuvent être considérées comme fondamentales.

Le langage, qu'il concerne la langue maternelle ou une langue étrangère, est central dans le développement de la compréhension et de la conceptualisation. Il est donc difficile d'intégrer des connaissances dans les autres disciplines sans une maîtrise suffisante de la langue, de sa syntaxe et de son lexique.

Pour le SNALC, les dispositifs mis en place à la rentrée 2023 ne répondent pas à cet impératif. Le soutien en 6^e, met clairement l'accent sur des compétences très élémentaires, comme la fluence par exemple. Or, c'est bien la maîtrise de la langue et la compréhension - compréhension du message dans sa dimension explicite comme dans sa dimension implicite, mais aussi compréhension du fonctionnement - qui doivent être visées.

Comme les difficultés liées à la langue, celles concernant les mathématiques sont évidemment bloquantes dans d'autres disciplines. Les sciences phy-

siques, les sciences de la vie et de la terre, la technologie - on pourrait aussi considérer l'histoire-géographie et, plus tard dans le cursus, les SES - réclament une maîtrise des fondamentaux mathématiques.

Aujourd'hui, les difficultés en français et en mathématiques sont largement documentées ; et ce, même si de légers progrès ont eu lieu entre 2017 et 2022³. Celles concernant les langues vivantes ont été révélées par Ev@lang. Comme pour le français et les mathématiques, le Ministère a pris en compte le problème et a fait le choix d'un grand « plan langue ». Mais pour le SNALC, empiler les plans, qui consistent trop souvent à mettre en place des formations et, donc, à considérer que ce sont les enseignants qui posent problème est réducteur et court-termiste.



© SNALC—Estelle MEUNIER

3. Évaluation exhaustive de début de sixième 2022 : des performances en légère hausse depuis 2017, y compris en REP+. Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. <https://www.education.gouv.fr/evaluation-exhaustive-de-debut-de-sixieme-2022-des-performances-en-legere-hausse-depuis-2017-y-344365>

Proposer des réformes plus structurelles paraît plus pertinent dans un tel contexte.

Enfin, une remarque s'impose à ce stade. Pour le SNALC, les difficultés liées aux fondamentaux sont trop souvent traitées soit de manière restrictive, en prônant un « resserrement » sur lesdits fondamentaux, soit de manière transversale en considérant qu'il est inutile d'investir des

moyens ou de mener une réflexion sur les disciplines concernées car les difficultés dans la discipline concernée, peuvent être résolues en travaillant les compétences d'autres disciplines. Pour le SNALC, il convient de donner à tous les élèves les moyens d'acquérir les connaissances nécessaires à leur progression en s'attachant à donner du temps à ceux qui en ont le plus besoin.

2. Hétérogénéité et gestion de classe

Il est évident que tous les élèves sont différents. Le groupe classe est donc par essence une entité hétérogène, et ce, dès le premier degré.

Le collège est le lieu où cette hétérogénéité devient plus importante. Il doit aussi permettre aux élèves de progresser afin de réduire cette hétérogénéité en vue de l'accès au lycée général et technologique ou au lycée professionnel.

La classe de sixième voit arriver des élèves venant d'écoles très diverses. Les disparités géographiques et sociales, de même que la disparité des acquis, sont importantes et doivent être prises en compte.

L'hétérogénéité évidente à l'entrée du collège pose la question de sa résorption ou, tout au moins, de sa diminution en vue de préparer au lycée. La logique du SNALC n'est pas de procéder à une forme de tri en amont du LGT ou du LP, ni d'enfermer un élève dans un tunnel qui le pousserait à faire des choix - souvent par défaut - bien trop tôt dans sa scolarité.

Au contraire, notre volonté est de mener chaque élève au plus haut de ses possibili-



tés, de donner toutes les chances à chacun d'atteindre ses objectifs.

La question de l'hétérogénéité pose également la question de la gestion de classe. En effet, plus la différence entre les acquis des élèves est importante au sein d'une même classe, plus la gestion de classe s'avère difficile.

Il ne saurait être question de stigmatiser des élèves dits « perturbateurs », mais de comprendre les mécanismes qui conduisent un élève à poser des problèmes de comportement, ou à décrocher.

Une image peut résumer la vision du SNALC : quiconque se retrouverait dans une salle de cinéma devant un film durant plusieurs heures en finnois non sous-titré où l'intrigue ne peut être comprise qu'à l'aide des dialogues, finirait forcément par s'ennuyer, faire autre chose, quitter la

séance ou même adopter un comportement pouvant déranger les autres spectateurs. C'est en ce sens que ces éléments que l'on peut nommer « fondamentaux » revêtent un caractère central. Il faut que chacun puisse comprendre, dans le sens d'intégrer à soi, les apprentissages qui sont dispensés. Un élève qui se sent concerné par le cours aura moins la tentation

de décrocher mentalement ou physiquement voire de perturber.

Cette approche n'est certes pas magique et ne résoudra pas l'intégralité des problèmes de comportement parfois liés à des difficultés sociales, familiales ou psychologiques. Mais elle a au moins l'ambition de répondre au volet scolaire des difficultés d'apprentissage.

3. Focus sur les conditions de travail des enseignants

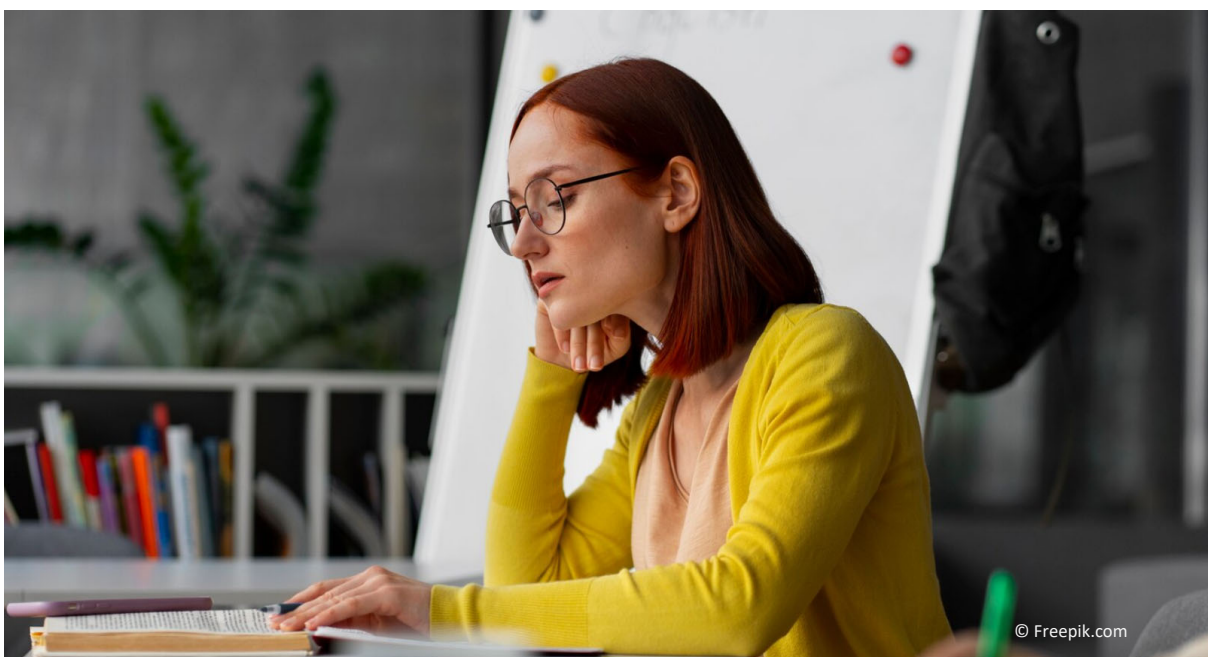
Face à l'hétérogénéité des profils et des acquis, les professeurs de collège font évidemment leur travail du mieux possible. Mais l'épuisement professionnel est croissant et peut parfois mener à une forme de renoncement.

En faisant en sorte de réduire les inégalités en termes de connaissances grâce à une évolution structurelle, l'institution donnerait plus de sens à l'action des professeurs.

Par ailleurs, en l'état actuel du collège, la

seule réponse proposée aux professeurs est la différenciation pédagogique. Mais cette technique a forcément ses limites. En effet, plus il y a de différences d'acquisition, moins il est possible de s'adapter. La charge de travail devient rapidement écrasante et l'épuisement éprouvé est renforcé par le sentiment d'échec qui finit par s'installer.

En ce sens, l'absence de solutions alternatives a un effet délétère sur les conditions d'exercice des professeurs.



DEUXIÈME PARTIE

LES PROPOSITIONS DU SNALC

I. STRUCTURE GÉNÉRALE

Le SNALC propose que le collège soit organisé d'une façon plus modulaire, à partir de la classe de 5^e dans les trois principales disciplines dites cumulatives : français, mathématiques, langue vivante 1.

1. La sixième pour tous

La classe de 6^e doit accueillir tous les élèves dans les meilleures conditions afin de leur permettre de prendre leurs marques. Il convient également de se donner les moyens réels de combler certaines lacunes dans les disciplines dites « fondamentales ». Toutes les études montrent que, en 2013 déjà, les « dispositifs adaptés » (type soutien, accompagnement éducatif) sont peu efficaces, voire

stigmatisants. Il paraît donc plus pertinent de se donner une bouffée d'oxygène en augmentant les horaires en classe entière. Le SNALC n'est donc pas favorable à ce que l'on crée un soutien ou un approfondissement portant sur le français ou les mathématiques en sixième — et ce, en supprimant la technologie.

La suppression de la technologie en 6^e à la rentrée 2023 n'a pas du tout été pensée. Elle a notamment eu pour conséquence d'alourdir les programmes de CM1 et de CM2 tout en renvoyant certaines notions aux professeurs de physique-chimie et de SVT en 6^e. Le SNALC demande et continuera de demander le retour de la technologie en 6^e, car cette discipline a une grande importance dans la formation des élèves notamment dans l'usage de l'informatique, mais aussi dans la découverte de la conception et de la fabrication d'objets.

Le SNALC réclame aussi la transformation de l'heure de soutien soit en français soit en mathématiques, en une demi-heure ajoutée aux horaires de français et de mathématiques. Les professeurs de ces



© iStock - Fat Camera

deux disciplines pourront utiliser cette demi-heure pour faire du soutien eux-mêmes s'ils le souhaitent. Soutien qui serait autrement plus efficace qu'un sau-

poudrage de remédiations par des intervenants ne connaissant qu'imparfaitement les élèves et leurs besoins.

Proposition n°1 : Rendre son horaire à la technologie en 6^e et remplacer l'heure de soutien scolaire par une demi-heure supplémentaire d'enseignement de français et une demi-heure supplémentaire d'enseignement de mathématiques en classe entière.

2. Les classes modulaires

2.1. Groupe fondamental et groupe d'approfondissement

« La période au cours de laquelle une même classe d'âge a vu ses habiletés s'affaiblir significativement en français et en mathématiques [...] entre 1990 et 2005 coïncide avec la période où les politiques éducatives en France ont [...] réalisé l'uniformisation totale des cursus d'étude » Nathalie Bulle, « L'imaginaire réformateur. PISA et les politiques de l'école », *Le Débat*, mars-avril 2010.

Le conseil de classe du troisième trimestre de sixième a pour mission, sous l'autorité du chef d'établissement, au vu des résultats et capacités de l'élève et après échange avec les familles, de partager les élèves en deux groupes : le groupe fondamental et le groupe d'approfondissement.

Le premier est constitué des élèves repérés comme présentant des lacunes im-

portantes, des difficultés sérieuses : il ne doit pas dépasser 20 % des élèves, mais ce chiffre peut être adapté aux réalités locales. En effet, dans les chiffres de la DEPP, ce sont 20 % des élèves qui rencontrent des difficultés importantes en français et/ou en mathématiques.

Bien sûr, cette décision du conseil de classe doit faire l'objet d'une discussion avec les familles afin qu'il soit compris que :

- L'élève ne se retrouve pas enfermé dans une classe de relégation qui le mènerait vers une orientation non choisie.
- Des passerelles existent.
- Il s'agit d'une opportunité de consolider ses acquis afin de lui offrir de meilleures chances de réussir.

Proposition n°2 : Répartir sur décision du conseil de classe du troisième trimestre de sixième les élèves en deux groupes : le groupe d'approfondissement (environ 80 % des élèves) et le groupe fondamental (environ 20 % des élèves).

2.2. Le tronc commun

Il est hors de question d'utiliser ces groupes pour créer des filières cloisonnées ou des « classes de niveau » : les élèves des deux groupes suivent, dans le même groupe classe, un tronc commun d'enseignements, constitué des disciplines suivantes : histoire-géographie-enseignement moral et civique, éducation musicale, arts plastiques, langues vivantes, sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie, technologie-informatique,

éducation physique et sportive.

Certaines classes, à effectifs plus importants, sont constituées uniquement d'élèves du groupe d'approfondissement. D'autres classes, à effectifs plus réduits, mélangent élèves du groupe d'approfondissement et du groupe fondamental. Aucune classe n'est constituée uniquement d'élèves du groupe fondamental, et les élèves du groupe fondamental sont au moins répartis sur deux classes.

2.3. L'enseignement modulaire

*Tout au long de leur parcours de la maternelle à la fin du collège, les élèves doivent recevoir un accompagnement pédagogique adapté aux besoins de chacun afin de favoriser la réussite de leur scolarité et la validation du socle commun.*³

En français et en mathématiques, les élèves ne se retrouvent pas par groupe classe dans leur groupe d'approfondissement ou fondamental. Il n'y a donc pas éclatement du groupe classe, ni classes de niveaux. Il s'agit en réalité, dans les deux disciplines les plus cumulatives, où les lacunes ont un impact sur l'ensemble de la scolarité, de proposer une organisation offrant des effectifs réduits et une moins grande hétérogénéité, deux facteurs jugés bloquants dans notre en-

quête⁴. Ainsi, dans un collège comportant trois classes de cinquième (5^e1 approfondissement, 5^e2 mixte et 5^e3 mixte), les élèves de 5^e1 suivent leurs cours dans ces deux disciplines ensemble, sur le modèle actuel, tandis que, si les effectifs le permettent, les élèves du groupe fondamental de 5^e2 et 5^e3 sont regroupés. Il en va de même pour les élèves de 5^e2 et de 5^e3 du groupe d'approfondissement. En cas d'effectifs pléthoriques dans l'un ou l'autre groupe, on doit adapter la structure de la dotation horaire de l'établissement aux effectifs, afin de séparer l'enseignement en 5^e2 ou en 5^e3 de l'un ou l'autre groupe. Les regroupements ne doivent pas dépasser 30 élèves dans le groupe d'approfondissement, et 20 élèves dans le groupe fondamental.

Proposition n°3 : Regrouper les élèves par groupes pour les enseignements de français et de mathématiques. En approfondissement, aucun regroupement ne doit dépasser 30 élèves. Faire en sorte que les groupes fondamentaux ne dépassent pas 20 élèves.

3. L'accompagnement des élèves | éduscol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire (education.fr)

4. <https://snalc.fr/exigence-des-savoirs-la-contre-enquete-du-snalc/>

Le fait de dissocier dans ces deux disciplines cumulatives entre groupes d'approfondissement et groupes fondamentaux nécessite une réflexion sur les programmes desdites disciplines.

En premier lieu, ces programmes devront être rédigés pour être plus opérationnels. En français comme en anglais, les objectifs lexicaux, grammaticaux, syntaxiques doivent apparaître clairement pour chaque année, comme les objectifs littéraires, culturels ou relevant de la compréhension et de l'expression. Il en va de même pour les mathématiques ; concernant cette discipline, s'appuyer sur les repères annuels afin qu'ils ne soient plus seulement des repères serait une avancée.⁵

Parallèlement à cette rédaction fondée sur les contenus à transmettre, il s'agit de définir ce qui relève du socle et ce qui



relève d'un approfondissement.

La réflexion doit ici être fine afin qu'un élève venant d'un groupe fondamental puisse « raccrocher » à un groupe d'approfondissement si sa progression le lui permet, et sans se retrouver en difficulté.

Proposition n°4 : Réécrire les programmes de français et mathématiques en définissant un socle commun pour tous et des éléments complémentaires propres au groupe d'approfondissement, à mettre en œuvre dans la classe de troisième.

II. REDOUBLEMENT, PASSERELLES ET ORIENTATION

1. Le collège modulaire, alternative au redoublement

Le SNALC conteste la thèse de l'inefficacité du redoublement. Beaucoup d'études sur ce phénomène contiennent des biais statistiques intrinsèques. Cependant, la réussite d'un redoublement demeure dépendante de la prise en compte de nombreux facteurs : raisons des difficultés

rencontrées, motivation de l'élève, évaluation fine des enjeux et des avantages éventuels du dispositif afin qu'il ne soit pas vécu comme une sanction... Pour le SNALC, introduire une modularité au collège c'est offrir une alternative au redoublement mal vécu voire au décrochage

5. <https://eduscol.education.fr/document/14026/download>

qu'on laisse se poursuivre et s'accroître au fil des ans dans le système actuel. Il ne s'agit pas d'imposer, mais de proposer à un élève de refaire une année dans un groupe différent, où il se sentirait plus à l'aise parce que ses acquis auraient été

consolidés sans avoir l'impression de revivre l'année précédente à l'identique. Ainsi, le collège modulaire a-t-il avant tout pour ambition de remplacer souffrance et ennui par motivation et progrès.

Proposition n°5 : Permettre à tout élève de refaire une année dans le même groupe ou en passant d'un groupe à l'autre en fonction de ses progrès ou de ses difficultés.

2. Le conseil de classe : une instance décisive

De nombreux collègues se plaignent que le conseil de classe a perdu une bonne partie de son sens. Dans le même temps, ils conviennent que les parents tendent à entendre les préconisations de cette instance.

Pour le SNALC, il s'agit de donner aux professeurs, avec l'avis des délégués des élèves, des délégués des parents, et avec l'éclairage important de la Vie scolaire, la possibilité de décider de la pertinence de laisser poursuivre un élève dans un groupe ou dans un autre.

En s'appuyant sur les résultats globaux de l'élève, sur ses difficultés ou ses progrès, le conseil de classe a vocation à évaluer l'intérêt de changer un élève de groupe ou de le maintenir dans celui où il se trouve.

Comme chacun le sait, la progression peut ne pas être linéaire. Des élèves peuvent se révéler ou avoir besoin de plus de temps à certains moments pour acquérir les connaissances, pour des raisons parfois extrascolaires.

Il est donc important de laisser au système une clause de revoyure et donc la possibilité de faire passer un élève d'un groupe à un autre. Cela doit pouvoir être fait à chaque conseil de classe de l'année de cinquième et de quatrième afin de valider, le cas échéant, que l'élève a suffisamment progressé pour intégrer le groupe d'approfondissement. Ces changements à la marge ne sauraient alourdir à l'excès l'un ou l'autre des groupes. En cas d'arbitrage cependant, le critère premier doit demeurer l'épanouissement et la progression de l'élève.

Proposition n°6 : En fonction des résultats, proposer, sous certaines conditions et sur l'avis du Conseil de classe, le passage d'un élève du groupe d'approfondissement au groupe fondamental et inversement.

Par défaut et sans avis contraire du conseil de classe, les élèves suivant les ensei-

gnements de français et mathématiques dans un groupe fondamental poursuivent

donc, sauf progrès leur permettant d'intégrer le groupe d'approfondissement, dans le même groupe. Au conseil de classe de fin de 4^e, il s'agit d'affiner les propositions. En effet, les professeurs ont acquis, au cours des trois premières années du collège, une connaissance des acquis et des appétences des élèves. Il leur est donc possible de voir si un élève

a un profil lui permettant d'intégrer le groupe d'approfondissement ou s'il poursuit dans le groupe fondamental.

Une troisième opportunité peut être proposée aux élèves, dont les projets futurs ou les goûts sont plutôt orientés vers la voie professionnelle : intégrer une 3^e prépa métiers.

Proposition n°7 : En fin de 4^e, proposer, selon les résultats, 4 opportunités aux élèves de groupe fondamental : passage dans le groupe d'approfondissement de 4^e, passage dans le groupe fondamental de 3^e, passage dans le groupe d'approfondissement de 3^e ou passage en 3^e prépa-métiers.

3. Passer d'une orientation subie à une orientation choisie

Il est évident que l'on ne peut se fonder uniquement sur les résultats d'un élève. Il est important de prendre en compte ses aspirations et ses appétences. D'aucuns diront que cela relève du travail du professeur principal et que l'ISOE part modulable pourvoit à cette dimension de la fonction.

Au contraire, pour le SNALC, un interlocuteur doit prendre toute sa place dans ce domaine : le psychologue de l'Éducation nationale. Malheureusement, la fonction étant très large et leur nombre trop insuffisant, il leur est difficile d'avoir une connaissance assez fine des élèves pour jouer pleinement ce rôle – et beaucoup souffrent de cette difficulté ou impossibilité à accomplir leur mission.



Proposition n°8 : Accroître le nombre de Psy-EN, notamment EDO, afin qu'ils puissent apporter leur expertise sur les projets d'orientation des élèves .



Proposer une orientation en 3^e prépa-métiers implique de renforcer l'implantation de ces classes. En effet, le maillage actuel n'est pas suffisant pour satisfaire les demandes. Les élèves, trop souvent captifs de leur quartier ou de leur zone rurale, doivent pouvoir bénéficier d'un dispositif qui convient à leurs aspirations et ne pas s'autocensurer pour des motifs géographiques. Une classe prépa-métiers devrait être proposée dans chaque collège de plus de 600 élèves et, au moins, dans chaque bassin.

Proposition n°9 : Augmenter le nombre de 3^{es} prépa-métiers qui doivent être implantées dans chaque collège de plus de 600 élèves. Chaque bassin doit proposer au moins une classe prépa-métiers.

À la fin des quatre années de collège, plusieurs profils existeront. Des élèves auront toujours connu le groupe d'approfondissement. Certains auront pu passer de l'un à l'autre au gré de leurs acquis ou de leurs difficultés. D'autres enfin n'auront pas vu leurs acquis devenir assez solides pour intégrer un groupe d'approfondissement.

Cependant, pour le SNALC il ne saurait être question d'enfermer les élèves dans une orientation non choisie. Ils doivent donc disposer de deux possibilités, voire d'une troisième à titre exceptionnel et seulement sur proposition du conseil de classe.

Si un élève a développé un projet, avec le concours de l'équipe éducative, du pro-

fesseur principal et du Psy-EN, il doit pouvoir poursuivre en voie professionnelle.

S'il souhaite poursuivre dans la voie générale et technologique, le conseil de classe doit s'interroger sur l'adéquation entre ses acquis et son souhait. Aujourd'hui, beaucoup de collègues se plaignent du fait que l'on oriente en voie professionnelle par défaut, ou même, lorsque les filières professionnelles souhaitées par l'élève sont devenues sélectives, que l'on oriente en seconde générale des élèves dont on sait qu'ils vont se retrouver en grande difficulté.

Pour le SNALC, afin de lutter contre ce double phénomène, il s'agit de proposer une « passerelle » vers la voie générale et technologique en intégrant un élève sor-

tant de troisième groupe fondamental à une classe de troisième groupe d'approfondissement. Ce faisant, l'institution laisse à l'élève la possibilité de consolider et d'élargir ses acquis afin qu'ils soient suffisants pour avoir de meilleures chances de poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions.

Évidemment, si un élève a montré des progrès, insuffisants pour changer de groupe mais qui donnent à penser qu'il lui sera possible de ne pas se retrouver en échec et en souffrance en classe de seconde, le conseil de classe a toute latitude pour lui proposer cette orientation.

Proposition n°10 : En fin de troisième, proposer aux élèves du groupe fondamental une orientation en voie professionnelle ou une nouvelle année de troisième dans le groupe d'approfondissement.

L'orientation en fin de troisième est un moment important et le SNALC entend donner à chacun les possibilités d'une orientation choisie et non subie. À ce titre, il nous semble important qu'un élève issu d'un groupe fondamental ne se retrouve pas bloqué dans sa volonté d'orientation en seconde professionnelle. Aujourd'hui, des élèves se retrouvent en seconde générale car ils n'ont pas pu intégrer la seconde professionnelle de leur choix. Bien sûr, un élève issu de troisième prépa-métiers doit avoir une sorte de droit de préemption. Il a choisi un par-

cours par goût et ne doit pas être ensuite empêché dans ses choix.

Des élèves auront pu faire le choix d'une troisième en groupe fondamental plutôt que d'intégrer une troisième prépa-métiers – ou simplement n'auront-ils pas pu le faire faute de place. Ils auront vécu une année de troisième pouvant leur permettre d'affiner leurs projets ou même d'en faire émerger de nouveaux.

Il peut donc être intéressant de leur laisser une forme de priorité sur l'orientation en voie professionnelle, juste après les élèves de troisième prépa-métiers.

Proposition n°11 : Établir des priorités pour l'orientation en voie professionnelle : troisième prépa-métiers puis élèves du groupe fondamental.

Le système n'est ainsi pas conçu en tuyaux d'orgue qui empêcheraient un élève de progresser et de s'accomplir. Il permet de donner du temps et d'assurer

des conditions d'enseignement favorables aux élèves les plus en difficulté, rendant les progrès possibles.

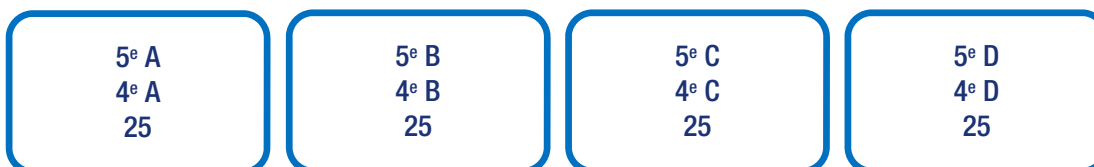
ANNEXE

EXEMPLE D'ORGANISATION dans un collège moyen

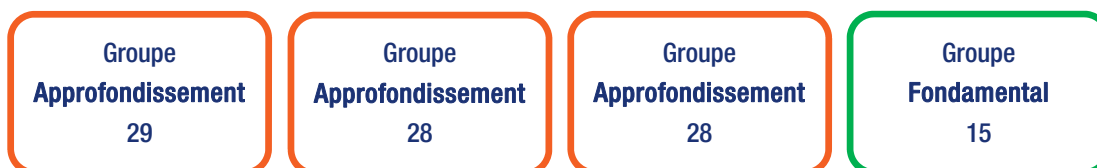
SIXIÈME POUR TOUS

CINQUIÈME ET QUATRIÈME MODULAIRES

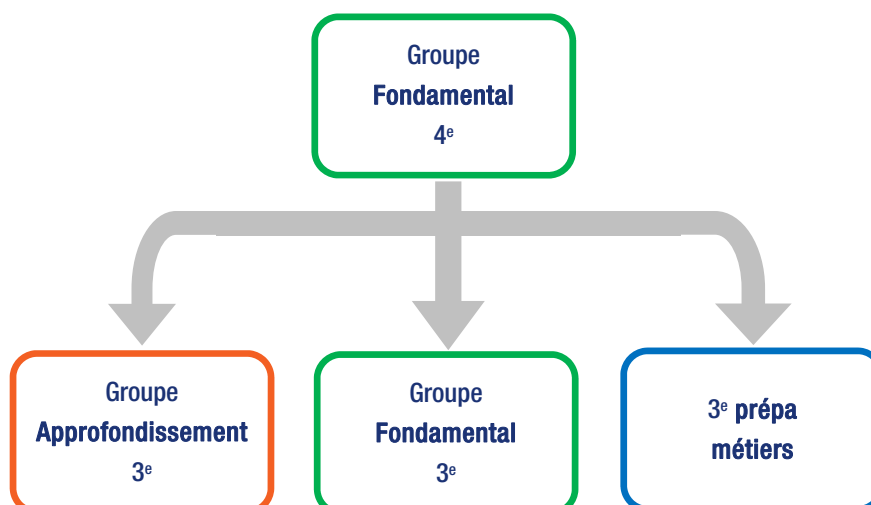
ORGANISATION DANS **TOUTES LES DISCIPLINES** SAUF LES CUMULATIVES DITES FONDAMENTALES



ORGANISATION DANS LES **DISCIPLINES CUMULATIVES DITES FONDAMENTALES**



EN FIN DE QUATRIÈME :

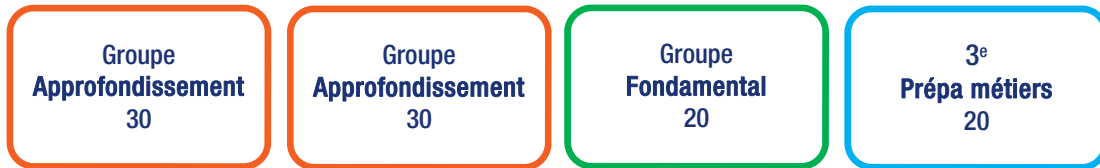


TROISIÈME MODULAIRE

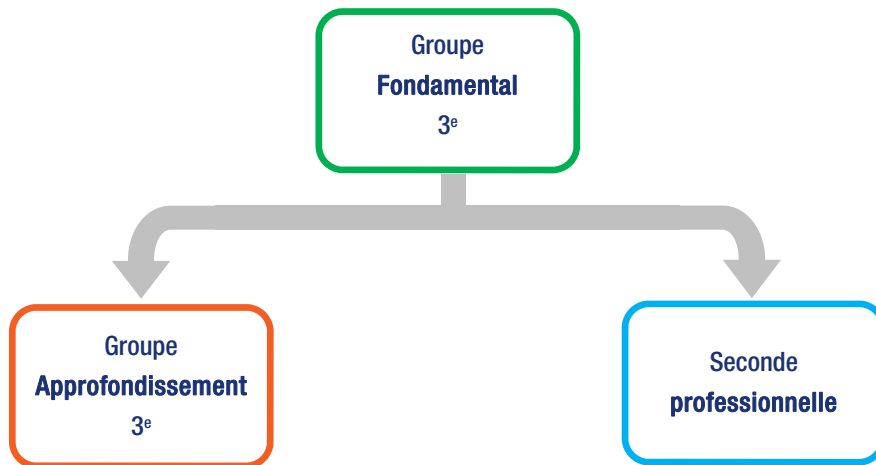
ORGANISATION DANS **TOUTES LES DISCIPLINES SAUF LES CUMULATIVES DITES FONDAMENTALES**



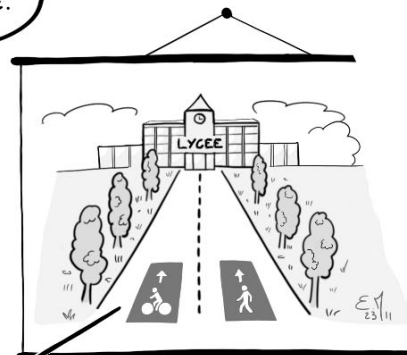
ORGANISATION DANS LES **DISCIPLINES CUMULATIVES DITES FONDAMENTALES**



EN FIN DE TROISIÈME :



EN RÉSUMÉ,
LE COLLÈGE MODULAIRE, C'EST :
UNE PISTE CYCLABLE, UNE AUTRE PIÉTONNE.
CHACUN VA À SA VITESSE
ET PEUT CHANGER DE VOIE.



Imaginé par le SNALC, ce projet de collège permettrait à chacun d'avancer à son rythme, sans enfermer quiconque dans une orientation déterministe et surtout en évitant de laisser des élèves sur le bord du chemin, dans des classes trop chargées et trop hétérogènes. Et si pour une fois dans l'Éducation nationale, réforme rimait avec progrès ?

Au-delà de l'effervescence des échanges virtuels, les Éditions du SNALC s'inscrivent dans la durée en publiant des analyses et des solutions réalistes.

